

Enfin, l'étude analysera l'impact d'une éventuelle force permanente sur les activités des organisations régionales et sur leur capacité dans ce domaine. Les acteurs régionaux et les organisations devraient être grandement motivés à réagir rapidement aux crises naissantes dans leur environnement immédiat. De même, à certains égards importants tout au moins, ils devraient être davantage en mesure de se rendre rapidement sur les lieux des opérations. Les auteurs compareront les avantages qu'il y aurait à agir au niveau international ou au niveau régional et feront des propositions destinées à parvenir à un effort équilibré; leurs propositions respecteront l'esprit du chapitre VIII de la Charte et iront dans le sens des idées mises de l'avant récemment par M. Boutros Boutros-Ghali.

Structure

Un Groupe directeur de hauts fonctionnaires et d'officiers supérieurs coprésidé par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et le ministère de la Défense nationale supervisera le déroulement de l'étude et commandera des études techniques d'appoint au besoin.

Par ailleurs, la constitution d'un Groupe consultatif international permettra d'obtenir le maximum d'apports internationaux à l'étude elle-même. Composé de diplomates, de fonctionnaires, de militaires et d'universitaires réputés recrutés à l'échelle mondiale, ce Groupe passera en revue les travaux et procédera à des discussions tout au long de l'étude. De plus, on organisera dans le cadre de l'étude trois conférences auxquelles seront invités divers États membres, des autorités non gouvernementales et des spécialistes. Les deux premières feront appel surtout à des experts canadiens et s'attacheront respectivement aux aspects opérationnel/tactique et stratégique/politique. La troisième conférence, d'envergure internationale, sera organisée en marge d'une réunion du Groupe consultatif international en avril 1995. Les résultats de ces conférences seront intégrés dans le rapport final.

Tout au cours de l'étude, le Canada procédera à des consultations bilatérales avec tout État membre intéressé à suivre l'avancement des travaux et à échanger des vues sur l'étude. Il espère en outre pouvoir collaborer avec d'autres États membres dont le point de vue est similaire ou complémentaire.

Le Secrétariat de l'ONU sera un partenaire consultatif clé. Le Groupe directeur tiendra le Secrétaire général au fait de l'avancement des travaux, le consultera au besoin et invitera les fonctionnaires compétents du Secrétariat à chacune des conférences.